

LA VOCATION AU TRAVAIL DE TRADUCTION

Isabelle Kalinowski

Le Seuil | *Actes de la recherche en sciences sociales*

2002/4 - no 144
pages 47 à 54

ISSN 0335-5322

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2002-4-page-47.htm>

Pour citer cet article :

Kalinowski Isabelle, « La vocation au travail de traduction »,
Actes de la recherche en sciences sociales, 2002/4 no 144, p. 47-54. DOI : 10.3917/arss.144.0047

Distribution électronique Cairn.info pour Le Seuil.

© Le Seuil. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La vocation au travail de traduction

« **U**n jour un libraire de Leipzig reçoit *Les Écorcheurs*, de M. d'Arlincourt, 2 vol. in-8. Il les porte à un de ses chefs d'atelier : « Monsieur, lui dit-il, c'est aujourd'hui mardi, je désirerais avoir la traduction complète de cet ouvrage pour jeudi soir » ; et le jeudi soir la traduction était livrée au libraire »¹. À la fin du XVIII^e et au XIX^e siècle, la productivité des « fabriques de traduction » de Leipzig, qui employaient de véritables chaînes de traducteurs pour achever avant les foires les volumes d'importation (surtout français) occupant alors une part considérable du marché des livres, stupéfiaient le voyageur lettré.

La rationalisation de la production par sa concentration dans un lieu de travail collectif, contrôlé et minuté, est cependant restée un phénomène anecdotique dans le capitalisme d'édition. Non que le travail intellectuel, par exemple celui que met en jeu la traduction, soit fondamentalement rebelle à une organisation rationalisée ; mais bien plutôt parce que dans ce domaine l'optimisation des coûts ne passe pas par une séparation de l'espace domestique et du lieu de travail. Le statut d'« ouvrier à domicile » qui a été et reste attaché à l'exercice de la traduction répond précisément aux critères de flexibilité qui sont considérés aujourd'hui comme les plus caractéristiques de la gestion rationalisée : non-salariat, paiement à la tâche et emploi à la demande, prise en charge par le traducteur de l'achat de ses outils de production et des frais locatifs, absence de droits sociaux (congé maladie, chômage, retraite).

Les nouvelles « fabriques de traduction » que sont les petites sociétés de *packaging*, ces intermédiaires entre les éditeurs et leurs sous-traitants, capables de produire en quelques semaines des volumes illustrés d'importation à écoulement immédiat, ou encore les éditeurs de romans populaires à fort tirage (30 000 exemplaires en moyenne), traduits de l'américain, qui emploient plusieurs centaines de traducteurs, constituent aujourd'hui la forme la plus aboutie

de la rentabilisation d'un travail, qui peut conduire à des rendements individuels de plus de 2 000 pages par an, pour un tarif à la page largement inférieur à la moyenne indicative² (80 francs le feuillet de 1 500 signes au lieu de 120 francs), et à la réduction du temps d'élaboration de la majorité des ouvrages à un délai n'excédant pas trois mois. Mais leur organisation ne diffère pas, dans son principe, de celle qui régit l'ensemble de la profession.

L'individualisation du rapport de travail est un élément déterminant de l'économie de la traduction. Quinze traducteurs peuvent se partager, sous la houlette d'un même *packager*, des portions d'un même livre sans jamais se rencontrer ; plus généralement, les traducteurs d'un même éditeur, faute d'entretenir entre eux un quelconque contact, ne sont jamais à même de comparer leur niveau de rémunération et les clauses de leurs contrats ; moins encore de songer à en revendiquer collectivement l'amélioration auprès de l'éditeur. Subjectivement vécue comme un privilège et une caution d'indépendance – « Je n'ai pas de patron, je suis indépendant, j'ai ma totale liberté d'emploi du temps, je suis à mon compte, je fais un travail intéressant » (traducteur à plein temps)³ –, la traditionnelle solitude du traducteur est un modèle pour le fonctionnement actuel du secteur de l'édition, qui emploie en moyenne 40 %, parfois jusqu'à 90 % de non-salariés, et développe massivement sous-trai-

1. – Xavier Marmier, « Leipzig et la librairie allemande », *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} janvier 1834, cité par M. Espagne, *Le Creuset allemand*, Paris, PUF, 2000, p. 79.

2. – Cette moyenne est publiée chaque année par l'Association des traducteurs littéraires français, dont il sera question plus loin : elle est calculée à partir d'un questionnaire annuel relatif aux rémunérations au feuillet, qui est envoyé à tous ses membres, et spécifiée en fonction des différentes langues.

3. – Les propos de traducteurs qui sont cités dans cet article sont extraits d'une série de dix entretiens menés en juin 2002 auprès de traducteurs résidant en région parisienne, membres de l'Association des traducteurs littéraires français. Je les remercie ici de leur accueil et de tout ce qu'ils m'ont appris.

LE MAL AUX MAINS

Extraits d'un entretien avec une traductrice à plein temps (54 ans), qui traduit deux romans féminins de 800 pages par an.

«La plus grande difficulté, je dirais presque, c'est le physique, parce qu'on sait qu'on va faire un voyage pendant six mois à bord d'un bateau où on est en train de ramer dans le trente-deuxième entrepont. On est les soutiers du trente-deuxième entrepont. Il faut que physiquement on tienne le truc pendant six mois.»

La traductrice me montre la copie d'une lettre du traducteur Bernard Hoepffner, envoyée sur le site Internet de l'Association des traducteurs littéraires français.

Cette nuit, lisant les lettres d'Ossip Mandelstam (Solin), j'avais pensé à la liste devant le passage suivant (p. 214): «Dans l'acte de traduction lui-même, il y a une décharge nerveuse exténuante. Ce travail épuise et dessèche le cerveau plus que tout autre. Un bon traducteur, si on ne le préserve pas, s'use vite. La traduction, c'est, au sens strict du terme, un atelier insalubre. Les professionnels, obligés du fait d'un salaire de misère, de rédiger des textes comme on fait des blinis, sans repos et sans trêve, livre après livre, d'année en année, tombent malades nerveusement. L'aphasie les menace, l'affaiblissement des centres de la parole, la destruction du discours, une neurasthénie aiguë. Il faut une prophylaxie du

travail. Il faut étudier et prévenir la maladie professionnelle» (traduction Ghislaine Capogna-Bardet).

«Pour moi, c'est vraiment ça, c'est en ça que la traduction est physique, c'est qu'il faut arriver à tenir le cap, parce que quand même, il y a des soirs où j'ai l'impression d'avoir des courbatures au cerveau, tellement j'ai demandé à... Et c'est là où on est obligé de contrebalancer par autre chose dans la vie, parce que c'est vrai que c'est une dépense physique et nerveuse assez grande.» «Je fais attention de faire des pauses, de m'aérer, parce qu'à un moment, j'ai les mains qui se sont... C'est le truc professionnel, là, quand les mains se... deviennent complètement douloureuses, etc., donc même physiquement, faut aller marcher, faut respirer, faut se forcer à aller marcher tous les jours...» «C'est le... dix heures par jour parfois d'ordinateur, avec la tablette qui n'était pas à la bonne hauteur, etc. donc, crrk! [geste de torsion douloureuse] comme Glenn Gould, là... Physiquement même on doit entretenir son corps pour tenir, parce qu'on n'est pas fait pour travailler huit heures par jour la tête dans l'écran, c'est impitoyable, pour les yeux, c'est effrayant... Donc physiquement, c'est quand même, c'est plus à la plume, agréablement.»

tance et externalisation. Le présent article a pour but d'esquisser une analyse des ressorts de cette adéquation fatale de la «vocation au travail» des traducteurs à la «vocation au profit» de ceux qui en commercialisent le produit⁴.

« Notre patron, c'est saint Jérôme »

Beaucoup de traducteurs littéraires⁵ voient dans leur isolement un corrélat de la qualité de leur travail, qu'ils désignent comme un «artisanat d'art». Ce labeur de création ne semble pouvoir être accompli qu'à l'écart des affaires banales de la vie sociale; il exige une rupture, un renoncement, qui sont légitimés par la valeur spécifique attribuée à l'exercice de la traduction: celui-ci est assimilé à l'accomplissement d'une œuvre. «C'est vraiment un grand métier de solitaire, la traduction, notre patron, c'est saint Jérôme, c'est quelqu'un qui est resté trente ans dans sa cellule pour traduire la Bible, qui s'est dit, pour traduire bien⁶ quelque chose il faut aller sur place, donc il a tout lâché, il est parti au fin fond de la Palestine... Et c'est vraiment ça, on vit des existences très marginales, comme des sortes de moines zen dans leur cellule» (traductrice de romans féminins). Le fait que la traduction soit vécue comme une vocation n'est pas tributaire, il faut le souligner, de la qualité reconnue aux ouvrages traduits. Ces derniers peuvent

se situer aux antipodes de la littérature sacrée ou des genres socialement consacrés (en l'occurrence, le propos est extrait d'un entretien avec une traductrice de ce qu'elle désigne elle-même comme de la «littérature de caniveau»), sans que la perception de l'acte de traduction comme un acte de création, exigeant une «fuite hors du monde», en soit affectée. À l'image des moines, ces «virtuoses religieux», les traducteurs peuvent vivre leur enfermement comme la condition élective de virtuoses de l'écriture, ou tout au moins de porteurs d'exigences spécifiques en matière de manement des mots. «Je n'arrive pas à me résoudre à laisser passer deux phrases avec le même verbe» (traductrice d'une *Encyclopédie du vin*). C'est le refus de «bâcler», d'aligner la nature du travail fourni sur celle de son objet et celle de ses modalités de rémunération – une revendication «intramondaine» qui est

4. – Dans *L'Éthique protestante*, les développements de Max Weber sur la transformation du métier en une vocation et son rôle dans le développement du capitalisme rationnel se concluent, on l'oublie souvent, sur le constat que l'efficacité particulière de cette transformation tint avant tout à une différenciation sociale de la «vocation»: «L'idée que le travail était une «vocation» fut aussi caractéristique pour l'ouvrier moderne que l'idée de la vocation au profit pour l'entrepreneur» (M. Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion, 2000, p. 298, trad. I. Kalinowski).

5. – On appelle «traducteurs littéraires» (par opposition aux «traducteurs techniques») ceux qui traduisent des œuvres, littéraires ou non, publiées par un éditeur.

6. – Souligné par nous.

généralement formulée par l'entourage du traducteur – qui fonde ici la distinction entre la « vocation » et un simple « métier ».

L'acquisition d'une expérience, l'allongement de la liste des ouvrages traduits, ne vont dès lors pas nécessairement de pair avec le développement d'une habileté répétitive et avec une augmentation des cadences. L'accomplissement de la vocation de traducteur implique bien plutôt, idéalement, la lenteur, la capacité à mobiliser un temps qui ne se compte plus, « une demi-page par jour ». « On m'avait dit : « Au début, ça prend beaucoup de temps, mais vous verrez... » Et c'est l'inverse qui se passe : plus on avance, plus on apprend le métier, et plus on devient difficile avec le travail qu'on rend et, donc, on ne gagne pas du tout de temps. Je crois que je traduis plus lentement qu'au début, mais mieux » (traductrice de romans populaires). L'investissement maximal dans le métier induirait, dans cette logique, un renoncement effectif à tout profit matériel tiré de la traduction ; mais celui-ci n'est de fait envisageable que pour ceux qui tirent leur revenu d'une autre activité, autrement dit pour ceux qui ne se vouent pas exclusivement à la traduction : cette contradiction, rarement surmontée, structure la position ambiguë des producteurs culturels que Nathalie Heinich a décrits comme en porte-à-faux entre « l'art » et la « profession »⁷. C'est au nom même d'un idéal de création au temps non mesuré, dont la réalisation lui est interdite par sa situation matérielle, qu'une traductrice « à plein temps » rejette le modèle du double métier, pourtant seul à même d'assurer les conditions d'exercice de cette vocation : « Justement, on a envie d'être traducteur parce qu'on n'a pas envie de rentrer dans une structure fixe. »

Cette conviction subjective d'échapper, à travers le statut de traducteur, aux contraintes ordinaires de la vie sociale et d'accéder à une pratique qui, parce qu'elle procède d'une création, transcende le cadre fixe d'un « métier », est ce qui fonde positivement, notamment pour les traducteurs à plein temps, l'attachement à une profession qui les confronte à des conditions de précarité angoissantes. « C'est plutôt le bonheur de cette vie-là qui fait qu'on accepte de vivre comme des étudiants fauchés, à l'âge où je suis, pas loin de la retraite... Retraite qui n'existera jamais pour les traducteurs, comme on sait » (traductrice de romans « roses »). Les traducteurs à temps plein déclinent eux-mêmes les contradictions entre leurs privilèges positifs et négatifs : souplesse des horaires et semaines de 60 heures, absence de hiérarchie et soumission absolue aux conditions posées par l'éditeur, indépendance statutaire et nécessité d'accepter tous les contrats, statut « libéral » et revenus équivalents au SMIC, solitude créatrice et isolement douloureux, etc.

Mais leur propension à voir dans leur ascèse un signe d'élection les conduit à accepter des sacrifices qui sont vécus beaucoup plus négativement dans d'autres professions, où ils ne seraient décrits que comme des formes d'exploitation. La popularisation récente de l'étiquette d'« intellectuels précaires », liée au succès d'un ouvrage⁸ auquel les journalistes étaient prédisposés à s'intéresser, n'aurait pas pris une telle ampleur si elle n'avait rencontré les attentes de beaucoup de producteurs culturels dominés – traducteurs, docteurs, employés de l'édition, journalistes..., qui entendent avant tout dans cette notion une reconnaissance de leur statut d'« intellectuels ». Tout se passe comme si une part significative d'entre eux voyaient dans leur « précarité » une confirmation supplémentaire de leur appartenance à cette catégorie.

Le « code des bons usages »

Il n'existe pas, en France, de syndicat des traducteurs littéraires, mais une Association des traducteurs littéraires français (ATLF), créée en 1973 et distincte du syndicat des traducteurs « techniques », la Société française des traducteurs (SFT), fondée en 1947. La réticence des traducteurs littéraires à l'égard des formes de professionnalisation les plus structurées n'est pas sans rapport avec leur souci de marquer leur distance avec les types de productions les plus « techniciennes », traditionnellement mieux dotées en organisations collectives de défense de leurs intérêts⁹. L'absence de réaction des traducteurs à la suppression de l'abattement fiscal sur les droits d'auteur, en 2002, qui contraste avec le mouvement de protestation que cette mesure a suscité chez les journalistes, est également un phénomène significatif : de façon apparemment paradoxale, les traducteurs semblent plus attachés que les journalistes aux pratiques individualistes des « auteurs » et à leur corrélat, la répugnance à entrer dans des « collectifs ». La proposition de transformer l'Association des traducteurs littéraires français en syndicat, présentée par une petite minorité de

7. – Nathalie Heinich, « Les traducteurs littéraires : l'art et la profession », *Revue française de sociologie*, XXV, 1984, p. 264-280. Cet article présentait les résultats d'une enquête par questionnaire menée auprès des membres de l'Association des traducteurs littéraires français en 1983. Nathalie Heinich soulignait à juste titre l'effet de « sur-sélection » inhérent à une telle enquête : les réponses émanaient de traducteurs dont l'adhésion à l'association et le choix de répondre au questionnaire traduisaient un « fort investissement » sur les questions de statut des traducteurs.

8. – Anne et Marine Rambach, *Les Intellos précaires*, Paris, Fayard, 2001.

9. – Voir Nathalie Heinich, « Les traducteurs littéraires... », *art. cit.*, p. 276, note. On peut rappeler ici que dans le secteur des métiers du livre, les professions les plus syndicalisées étaient traditionnellement les métiers de l'imprimerie et de la correction.

ses membres en 2000, a été rejetée à l'unanimité, par crainte d'une « politisation »¹⁰. La faiblesse des pratiques militantes chez les traducteurs reflète très nettement dans les modes de revendication qui sont ceux de l'ATLF, en particulier l'élaboration d'un « code des usages » que les éditeurs signent d'autant plus volontiers qu'il ne possède aucune valeur légale¹¹.

Bien que l'association ait réussi à donner à la moyenne indicative de tarifs au feuillet qu'elle publie chaque année la valeur d'une référence, l'essentiel de son activité se déploie sur le terrain de luttes symboliques, en particulier celle qui concerne la mention du nom du traducteur sur la couverture des livres traduits¹². Les assemblées et réunions que l'ATLF organise chaque année, par exemple les Assises de la traduction littéraire d'Arles, largement suivies parce qu'elles sont vues comme un moyen de « rompre l'isolement », ne sont que partiellement consacrées aux questions de « droits » des traducteurs, même si elles remplissent sur ce point une fonction d'information ressentie par tous comme irremplaçable (notamment parce qu'elles sont l'occasion d'une évocation collective de litiges avec les éditeurs). Elles sont aussi et surtout l'occasion d'organiser des conférences sur la traduction, confiées à des intellectuels prestigieux, traducteurs ou non, et des tables rondes qui sont le lieu d'un échange de savoir-faire (« Traduire le polar... »)¹³. La création récente d'un site Internet de l'ATLF et, plus spécifiquement, d'une liste de diffusion qui permet aux traducteurs qui le souhaitent de dialoguer en permanence avec leurs confrères est saluée, par beaucoup de traducteurs, comme une initiative heureuse et une « source d'entraide » : l'essentiel des échanges porte sur des problèmes précis de traduction, à propos de tel ou tel terme¹⁴. La fonction de « communauté intellectuelle » que remplit avant tout l'ATLF est cependant inséparable d'une fonction plus profane, qui détermine en partie les adhésions de ses 750 membres : la publication, tous les deux ans, d'un *Répertoire des traducteurs littéraires français*, dans lequel figurent les coordonnées et les spécialités des traducteurs, ainsi que les références de quelques titres qu'ils ont traduits. L'existence même de cet « annuaire professionnel », perçu comme une voie d'accès potentielle au marché des éditeurs, révèle le fossé qui sépare les traducteurs d'une population comme celle des écrivains, beaucoup plus rétive à se laisser ordonner par ordre alphabétique ailleurs que dans des dictionnaires. À deux exceptions près¹⁵, les seuls écrivains traducteurs qui figurent dans le *Répertoire* échappent aux mentions communes et ne sont qualifiés que de « membres d'honneur ».

Le clivage des traducteurs et les livres qui font rougir

L'antagonisme entre les traducteurs à temps plein et les traducteurs universitaires reste le principe de division fondamental du groupe des traducteurs littéraires. Les inégalités de revenu global sont perçues d'autant plus nettement qu'elles sont redoublées par l'opposition entre une privation quasi complète de droits sociaux et un statut de fonctionnaire qui les garantit. Bien qu'ils exercent un autre métier, les universitaires sont également considérés, on l'a vu, comme jouissant d'un luxe de temps, qui permet seul de se consacrer à la traduction des formes de littérature les plus « pures ». Les clivages matériels sont inséparables d'une ségrégation symbolique qui exclut, dans la majorité des cas, les non-universitaires de l'accès au patrimoine littéraire le plus noble. Un indice

10. – L'abandon du projet de syndicat a rencontré l'approbation de ses promoteurs mêmes : « Même ceux d'entre nous qui avaient été à l'initiative du projet et qui avaient travaillé sur la question ont été convaincus par les arguments. Qui dit syndicat [...] dit politisation ; s'il y a un syndicat, alors il va avoir telle couleur, il sera plus proche de la CFDT que de la CGT et ainsi de suite... [...] Les gens de lettres, les auteurs, ce sont des sociétés ou des associations, qui défendent, semble-t-il, plutôt bien les intérêts de leurs adhérents, on ne voit pas très bien la nécessité d'un syndicat. Surtout dans une période, alors là c'est un point de vue absolument personnel, où les syndicats, en France, sont de plus en plus des lobbies qui freinent l'évolution, enfin dans l'enseignement c'est tellement flagrant, aucune réforme ne peut se faire à cause de ces conservatismes. Ce sont vraiment des défenses très catégorielles » (traducteur universitaire, membre de l'ATLF).

11. – « Ils sont arrivés à un truc très bien, ils nous sortent leur histoire de code des bons usages. Le tarif, 120 francs le feuillet machin, [...] tous les éditeurs de la place de Paris signent ça. [...] On leur dit : "Vous avez vu, le barème, c'est 1 500 signes pas informatiques. – Ah ! oui mais... – Vous êtes pas content ? Dehors. – Mais vous l'avez signé, ce truc-là. – Oui, mais ça n'a aucune valeur légale. C'est une sorte de *gentleman's agreement*, ça n'a aucune valeur. Vous êtes pas content ? Dehors" » (traducteur travaillant pour un grand groupe, à 80 francs le feuillet).

12. – Auteurs parfois encore privés de nom, les traducteurs n'en ont pas encore terminé avec leur long passé d'anonymat. La difficulté à « se faire un nom », dans ce domaine, a conservé une signification très littéraire.

13. – L'ensemble de ces textes sont réunis chaque année dans un élégant volume dont la couverture est agrémentée d'un dessin, ou de la reproduction d'un tableau, et qui est publié aux Éditions Actes Sud.

14. – « Ce qui a beaucoup changé pour nous, c'est cette histoire de liste de l'ATLF, qui fait que les traducteurs sont amenés à se parler, à s'apercevoir qu'on est une sorte de famille comme ça, à travers le monde, reliés ; à toute heure du jour et de la nuit il y a quelqu'un qui veille sur la liste, [...] c'est devenu une source d'entraide extraordinaire. Tout d'un coup, on sèche sur un terme, [...] et dans la seconde, il y a la réponse qui s'affiche, c'est extraordinaire » (traductrice de romans). Le succès de la « liste » est sans doute d'autant plus grand qu'elle met entre parenthèses les inhibitions qui auraient empêché un traducteur d'en aborder un autre dans une réunion non virtuelle ; la capacité de transfigurer un univers par ailleurs fortement hiérarchisé en « famille » est étroitement tributaire du caractère strictement spécialisé des échanges.

15. – Il s'agit du poète Philippe Jaccottet et du romancier Martin Winckler.

du renforcement de cette tendance est, par exemple, la part de plus en plus grande occupée par les universitaires dans la traduction des auteurs étrangers de la « Bibliothèque de la Pléiade ». Les exceptions sont rares et concernent principalement des individus particulièrement bien dotés en capitaux symboliques, notamment des écrivains de renom.

Tout en s'accordant à reconnaître que la difficulté d'une traduction n'est pas toujours fonction de la place qu'elle occupe dans la hiérarchie traditionnelle des genres, les traducteurs portent à un degré extrêmement élevé l'incorporation de la hiérarchie sociale des œuvres et des maisons d'édition, et connaissent intimement les grandes ou les petites différences qui peuvent amener à rougir ou à garder le silence en présence d'un autre traducteur. « Au début, quand je suis arrivée aux Assises de la traduction à Arles, j'entendais ceux qui traduisaient Dante, Shakespeare, tout ça, et moi je rasais les murs en me disant : "Pourvu que personne ne me demande ce que je traduis." Et évidemment c'est arrivé. On m'a demandé : "Et vous, qu'est-ce que vous traduisez ?" – Euh ! je traduis pour Hachette. "Ah ! oui, mais quoi ?" – Euh ! vous devez pas connaître » (traductrice de romans populaires). Certains universitaires traduisent de la littérature « facile », mais ils attestent leur souci de ne pas déroger en ayant recours à un pseudonyme. Ils envisagent difficilement que ce type de traduction puisse obéir à une autre motivation que le besoin d'argent : « C'est pas honteux de travailler pour l'argent, hein. Si vous traduisez des recettes ou n'importe quoi, *Le Parfait Bricoleur*, tout le monde sait... [...] et la littérature populaire, c'est pas du tout facile à traduire, je ne m'y suis jamais essayée sauf pour m'amuser avec des étudiants, et je me suis aperçue que c'était très difficile à traduire, je n'ai aucune animosité contre les gens qui font cela... » (universitaire traductrice).

Une frontière abrupte sépare ceux qui peuvent prendre l'initiative de proposer à un éditeur la traduction de tel ou tel « classique » (universitaires et écrivains le plus souvent) et ceux qui reçoivent des commandes qu'ils n'ont pas toujours les moyens de refuser. Cette lourde disparité de positions n'est cependant pas systématiquement assimilée, dans l'esprit des traducteurs à plein temps, à une disparité de compétences ; il est assez fréquent qu'ils la réinterprètent au contraire à leur propre avantage, en affirmant que les universitaires ont du mal à se départir du modèle de la « version d'agrégation » et que leurs manières de traduire sont entachées de « quelque chose de scolaire ». L'opposition de la traduction comme « création », dont ils revendiquent parfois le monopole, à « l'académisme » des traducteurs univer-

sitaires est pour eux une manière de renverser positivement un antagonisme qui les place en position dominée. L'une des théories de la traduction, qui a rencontré le plus d'écho en France au cours des dernières années, celle d'Antoine Berman (la « traductologie »), qui propose une défense de la vigueur créatrice de la traduction contre la norme des « philologues » et « spécialistes des langues et littératures étrangères », devrait être relue sous cet angle¹⁶.

Capitaux scolaires et profits sociaux

Le taux de non-réponses dans la rubrique « Diplômes » du *Répertoire* de l'ATLF¹⁷, qui est proche d'un tiers (29,3 %), suggère que la question de la reconnaissance académique représente un enjeu très sensible pour les traducteurs littéraires. Il est vrai que l'omission des titres universitaires n'est pas seulement le fait de ceux qui en sont dépourvus et que certains traducteurs titulaires de chaires de maîtres de conférences ou de professeurs s'abstiennent de décliner leurs diplômes, soit qu'ils veillent à ne pas mettre l'accent, dans le contexte du *Répertoire*, sur ces propriétés distinctives, soit qu'ils affectent de les négliger, par un signe de distinction supplémentaire ; mais il est surtout significatif que parmi ces non-réponses, les traducteurs des œuvres les plus « commerciales » soient six fois plus nombreux que les traducteurs d'œuvres classiques, pour l'anglais en tout cas. Dans un secteur peu institutionnalisé, où l'« essai » exigé par l'éditeur constitue la seule barrière explicite à l'entrée dans le métier, l'effet de sélection lié à la possession de titres académiques s'exerce à la manière d'une censure intériorisée. L'idée de se définir comme traducteur et celle de traduire tel ou tel type de textes a par conséquent très peu de chances de s'imposer à des individus qui n'ont pas fait l'expérience d'un certain passé scolaire et universitaire.

Le degré de violence verbale que peuvent atteindre les conflits entre traducteurs, notamment lorsqu'ils s'opposent au sujet de la définition légitime du traducteur¹⁸, est un trait saillant de la profession. On

16. – Antoine Berman, *L'Épreuve de l'étranger*, Paris, Gallimard, 1984 ; *Pour une critique des traductions : John Donne*, Paris, Gallimard, 1994. Antoine Berman était traducteur non universitaire.

17. – Les statistiques présentées dans ce qui va suivre ont été calculées à partir du *Répertoire* de l'ATLF de l'année 2000.

18. – L'universitaire, traducteur et poète Henri Meschonnic a publié un article dont le titre résume à lui seul l'acuité de cet enjeu : « On appelle cela traduire Celan » (*Pour la poétique*, t. II, Paris, Gallimard, 1973, p. 387-405). La comparaison sourcilieuse de différentes traductions d'un même texte et le relevé des « bévues » d'un confrère fournissent souvent l'occasion de déchaînements verbaux que le souci de rendre justice au texte ne motive qu'en partie.

peut se demander si, du moins dans les portions intermédiaires de cet espace, l'exacerbation du rapport de concurrence qui divise les traducteurs ne tient pas, davantage encore qu'à l'hétérogénéité de leurs positions, au fait qu'ils partagent dans bien des cas des propriétés scolaires qui n'ont pas été assorties des mêmes profits sociaux. L'insistance de certains universitaires à se démarquer des traducteurs à plein temps, qui s'exprime parfois dans des déclarations « méritocratiques », ne serait pas si vive s'ils n'avaient à cœur de conforter la frontière toute symbolique qui sépare les « derniers reçus » des « premiers collés »¹⁹. Le niveau académique de la population des traducteurs littéraires est en effet globalement très élevé, et il ne l'est pas seulement en raison de la présence d'universitaires dans ses rangs. Elle compte plus de 20 % de titulaires de l'agrégation, près de 14 % de docteurs, près de 11 % de titulaires d'un DEA et 15,6 % de titulaires d'une maîtrise. Dans le *Répertoire* de l'ATLF, seuls 8 % des traducteurs signalent la licence comme leur diplôme le plus élevé. La proportion relativement importante de traducteurs à plein temps qui ont commencé une thèse mais ne l'ont pas soutenue, repérable à travers les entretiens, révèle que les conflits entre traducteurs à temps plein et universitaires doivent souvent moins à une disparité dans le niveau d'études qu'au fossé social qui s'est creusé entre ceux qui ont réussi à entrer dans la carrière académique et ceux qui n'y sont pas parvenus²⁰.

Inversement, l'attitude des universitaires traducteurs à l'égard de leurs confrères « négativement privilégiés » ne prend tout son sens que si l'on observe que la pratique de la traduction, tout en étant pour les premiers une source de profits économiques supplémentaires, est de fait disqualifiante dans une carrière universitaire, du moins dans les disciplines de langues²¹. « Lorsqu'on postulait pour être nommé maître de conférences, ceux d'entre nous qui traduisaient se gardaient bien de l'indiquer sur leur CV, même s'ils avaient dix ou douze bouquins traduits, qui étaient visibles dans toutes les vitrines, ils ne le disaient pas, parce que ça n'est pas considéré, même pour postuler comme professeur de langues étrangères. [...] C'est une chose qu'on dissimulait, ça n'était pas considéré comme de la recherche, ni comme une activité digne d'un universitaire »²² (universitaire traductrice). L'idée que les spécialistes de langues vivantes des universités soient spécifiquement voués à la « médiation interculturelle » est en effet nettement démentie dans la réalité des carrières académiques²³, où ceux qui pratiquent la traduction occupent, dans bien des cas, les positions les plus dominées (surreprésentation féminine, faible taux

d'accès aux chaires de professeur, entrée tardive dans la carrière, faible quantité de publications « scientifiques », postes provinciaux, etc.), qui sont aussi les plus suspectes d'hétéronomie. Historiquement, cet apparent paradoxe s'explique par la position elle-même dominée des philologies étrangères dans le champ des disciplines de lettres et sciences humaines : l'absence de spécialisation qui les voue traditionnellement à l'exploration éclectique des « langues, littératures, cultures et civilisations étrangères » les porte à compenser le manque de « méthodes » et de « théories » qui leur soient propres par une dévalorisation systématique des capitaux strictement linguistiques²⁴ et, par suite, de la pratique de la traduction, statistiquement d'autant plus improbable qu'on s'élève dans la hiérarchie universitaire. Même lorsqu'ils traduisent des « classiques » ou les auteurs les plus prestigieux, les universitaires ne sont pas en mesure d'opérer la conversion en capitaux académiques de capitaux symboliques particulièrement recherchés dans d'autres univers.

19. – « J'en veux un peu à ces collègues de leur animosité. Ils disent : « Elle nous prend des traductions. » Mais beaucoup de ceux qui ne sont que des traducteurs n'ont jamais réussi à décrocher un CAPES ou une agrég » (universitaire traductrice). En réalité, le nombre de traducteurs à temps plein qui sont titulaires d'un concours d'enseignement, mais ont abandonné ce métier exercé dans le secondaire est relativement important.

20. – Dans *Le Métier et la vocation du savant* (Paris, Plon, 1959, p. 76, trad. J. Freund), Max Weber soulignait le rôle du « hasard » dans l'accès aux carrières universitaires : « Je ne connais guère de carrière au monde où il joue un si grand rôle. » Dans ce domaine, comme l'a montré Pierre Bourdieu (*La Reproduction*, Paris, Minuit, 1970, p. 251-252), les prédispositions à l'élimination et à l'auto-élimination sont cependant socialement inégalement distribuées.

21. – En philosophie, en revanche, parce qu'il implique majoritairement une familiarité affichée avec le patrimoine le plus prestigieux, le patrimoine philosophique allemand, l'exercice de la traduction a été, tout au long du xx^e siècle, une source de profits académiques importants.

22. – Les derniers rapports du Conseil national des universités (CNU) attestent cependant une évolution sur ce point : la pratique de la traduction est désormais prise en compte, par exemple, dans les demandes d'habilitation, « à condition qu'elle s'accompagne d'une réflexion théorique sur cette activité ».

23. – Voir Isabelle Kalinowski, « Traduction n'est pas médiation », *Études de lettres* (Lausanne), 2, 2001, numéro « Les contextes de la littérature », p. 28.

24. – Voir Isabelle Kalinowski, « Une histoire de la réception de Hölderlin en France », thèse de doctorat de l'université de Paris-XII, 1999. Les capitaux linguistiques sont dévalués dans les disciplines de langues vivantes parce qu'ils sont dépourvus de valeur distinctive (d'autant plus que certains les possèdent « à la naissance », les étrangers ou les bilingues) ; ils le sont moins dans les disciplines de langues anciennes parce qu'ils ne peuvent y être qu'un acquis scolaire et ont à ce titre une valeur de rareté « mesurable ». Cette dévalorisation se retrouve au demeurant chez les écrivains traducteurs, qui font fréquemment état de leur ignorance de la langue qu'ils traduisent et de leur capacité à compenser cette méconnaissance par la magie d'un « sens poétique ».

Hétéronomie et capitaux économiques

La position spécifique de ces « dominants dominés » que sont souvent les universitaires traducteurs explique pour une large part le rapport ambigu qu'ils entretiennent avec les éditeurs, mélange de déférence et d'imposition autoritaire de leurs compétences. Portés à attendre de l'univers éditorial – et, par son intermédiaire, de l'univers médiatique – des rétributions symboliques qui leur sont refusées dans le monde académique, les universitaires traducteurs se voient reprocher par leurs collègues une hétéronomie que ces derniers rabattent sur une pulsion cupide²⁵. Cette dernière accusation rend assez mal compte de la réalité économique des relations entre universitaires traducteurs et éditeurs : ceux-ci savent au contraire tous les profits qu'ils peuvent tirer d'une collaboration avec les enseignants du supérieur, auxquels leur réputation de désintéressement scientifique impose une dénégation particulièrement forte des intérêts matériels²⁶. Seul cet « intérêt à la vertu » permet de comprendre que le niveau de revenus tirés de la traduction soit globalement inversement proportionnel au prestige de la position occupée et des ouvrages traduits²⁷. Il explique aussi que, tout en étant à l'abri des formes brutales d'énonciation de la situation d'exploitation, qui caractérisent les rapports des traducteurs à plein temps et de leur employeur²⁸, les traducteurs littéraires les plus privilégiés ne contribuent pas davantage que ceux qui le sont le moins à améliorer des conditions de travail peu avantageuses, sinon pour l'éditeur. Un indice de la position dominée que les traducteurs littéraires occupent globalement vis-à-vis des éditeurs est leur insistance à désigner dans un premier temps leurs rapports avec ces derniers comme « excellents », avant d'énumérer dans la suite de l'entretien un nombre parfois élevé d'expériences conflictuelles. Le nombre important de résidences parisiennes (ou franciliennes), parmi les traducteurs, ou de résidences provinciales en fait précédées d'une résidence parisienne, est également moins l'indice d'un statut social que celui d'une contrainte à séjourner dans la proximité physique de la capitale de l'édition. Le fait que les liens de la profession avec les institutions publiques (matérialisés dans les subventions à la traduction du Centre national du livre) soient dans la majorité des cas médiatisés par les éditeurs (qui perçoivent les aides reversées ensuite au traducteur) ne contribue enfin aucunement à renverser le rapport de force qui s'exerce au profit de ces derniers.

Si leur capital social accroît, pour les universitaires traducteurs, la probabilité d'entrer en contact avec les

directeurs de collection les plus prestigieux et, le cas échéant, avec certains journalistes culturels, les profits symboliques associés à ces pratiques « hétéronomes » ont cependant toutes les chances de rester assez minces. L'investissement dans une activité d'écriture qui, historiquement, a toujours donné moins que d'autres la possibilité de « se faire un nom » reste sans doute un hommage rendu par ces universitaires aux valeurs d'autonomie d'un univers scientifique dans lequel ils n'ont pas davantage réalisé cette possibilité.

L'image très « féminine » de la traduction est à rapporter à cette situation spécifiquement dominée davantage qu'à une réalité statistique (53 % de femmes). Si elle peut également être mise en relation avec le taux de féminisation élevé des disciplines de langues, elle s'accompagne d'une division sexuelle du travail qui fait des femmes traductrices des dominées parmi les dominés. De la même façon que les facultés de langues sont peuplées de jeunes filles, mais les chaires de professeurs de langues largement monopolisées par des hommes, on observe dans la traduction un primat de la variable sexuelle sur celle du capital académique : à niveau de diplômes et de positions égales, les femmes sont infiniment moins nombreuses que les hommes à se sentir investies du « droit » de traduire les auteurs les plus consacrés. La masculinisation de la traduction des « classiques », plus encore que celle de la littérature contemporaine, est un fait patent.

De façon générale, pour l'ensemble de ses représentants, la traduction littéraire semble pour le moins ne s'inscrire qu'exceptionnellement dans une trajectoire sociale nettement ascendante. Vis-à-vis de la famille,

25. – « Ça fait partie du non-dit ou plutôt des propos de couloir. "Un tel, il faut voir comment il corrige ses copies. On peut pas tout faire, il a traduit deux livres cette année" » (universitaire traductrice).

26. – Certains éditeurs, comme les Éditions du Seuil, confient par exemple des traductions commentées de classiques à de jeunes universitaires ou chercheurs du CNRS en échange d'un « forfait » tout symbolique, sans respecter la disposition réglementaire du paiement au feuillet.

27. – Il est notamment considérablement plus élevé dans les professions voisines, mais peu valorisantes aux yeux des traducteurs littéraires, la traduction technique et l'interprétariat. La traduction littéraire est structurée, comme le champ littéraire en général, par l'antagonisme entre un pôle de production restreinte et un pôle de grande production ; mais les traducteurs situés du côté de ce dernier sont de fait exclus des revenus exceptionnels que peut procurer l'exploitation des « best-sellers » : des pratiques très répandues chez les éditeurs les plus commerciaux, en particulier l'octroi aux traducteurs de contrats les privant de droits d'auteur, ou réduisant ceux-ci à des pourcentages infimes, écartent les traducteurs des bénéfices substantiels de la grande production.

28. – À chaque demande d'augmentation, même minime, le traducteur d'un grand groupe se voit répondre : « Vous êtes pas d'accord ? La porte » (voir aussi ci-dessus, note 11).

«J'ÉTAIS UN SUBALTERNE»

Extraits d'entretiens avec des traducteurs, relatifs à leurs expériences professionnelles passées.

«Au tout début, j'ai été franchement exploitée; je n'étais pas une gamine pourtant, mais j'étais nouvelle dans la profession, les gens le savaient... Quand j'ai commencé à traduire, j'habitais au Maroc. Et donc j'étais pas tellement dans le coup. [...] Je connaissais pas le milieu, j'étais tellement contente d'avoir décroché une traduction» (univertaire traductrice).

«Moi j'étais aux marges. J'étais l'assistant, je servais le café, je développais les pellicules, je faisais les tirages, j'allais faire les courses, j'étais l'homme à tout faire, je me sentais extérieur. Donc ça convenait tout à fait puisque j'étais un subalterne total» (traducteur d'ouvrages ésotériques).

«J'étais secrétaire pour un hebdomadaire. J'ai pas du tout aimé tout ça. L'atmosphère, le mépris, le mépris, attendez, je vous parle d'il y a vingt ans, ça devait être en 1981, le mépris des femmes... [...] J'étais en butte à... Parce que j'étais un peu entre deux chaises, finalement. Donc par rapport à la fille qui était la cheftaine de toutes les secrétaires, elle m'a haïe, parce qu'elle voyait bien que je n'étais pas une secrétaire, que j'étais une intello, machin, etc., et quand les journalistes vous dictaient, ils disaient Diderot d., i., d., e., r., o., t., et je disais: "Oui, merci"» (traductrice de romans populaires).

d'abord : rarement issus de milieux modestes, les traducteurs littéraires à plein temps, notamment, trouvent souvent dans des formes de capitaux économiques hérités (en particulier la propriété d'un logement) une des conditions de possibilité de leur propre précarité. En second lieu, le parcours professionnel qui les a conduits à la traduction a souvent été émaillé, comme le révèlent les entretiens, de réorientations multiples, liées à la difficulté de s'insérer dans des sphères professionnelles (celle du journalisme, par exemple, mais aussi celle de l'enseignement) dans lesquelles ils avaient le sentiment d'occuper des positions très dominées (voir encadré ci-contre). La solitude du traducteur apparaît, à bien des égards, comme une forme de rédemption relative par rapport à un passé professionnel douloureux. Elle va en outre souvent de pair avec une vie personnelle marquée par des ruptures et des périodes de dépression. Seul l'examen de ces trajectoires peut éclairer la vocation des traducteurs littéraires à l'exercice d'un métier qui les prédispose aussi peu aux profits symboliques qu'aux profits matériels, et leur attachement parfois indéfectible à une condition qu'ils éprouvent eux-mêmes comme une « fuite hors du monde », alors même qu'elle les confronte crûment aux réalités économiques du marché des biens culturels.